

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2025

---

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE270

présenté par  
Mme Youssouffa, rapporteure

-----

### ARTICLE 11

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« la calamité naturelle exceptionnelle survenue »

les mots :

« le cyclone Chido survenu ».

II. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de la calamité naturelle mentionnée »

les mots :

« le cyclone mentionné ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel ayant pour objet d'harmoniser la référence de l'évènement météorologique exceptionnel qui définit le champ d'application de l'adaptation du droit de la commande publique autorisée par l'article 11 du projet de loi.